

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Frédéric MURA, Maire.

**Présents** : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.



**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	26	19

**Absents ayant donné un pouvoir** : M. Philippe BAUMY à Mme Aurore YANG, Mme Marianne HUREL à M. Jacques ABBO, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Mme Aline MERIAU à Mme Magali BLANLUET.

**Absents excusés** : Monsieur Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Monsieur Yann BOUGUENNEC Madame Anab LEFFRAY, Monsieur Pierre HABERT.

A été nommé secrétaire : Madame Christelle TESSIER,

**Date de la convocation**

17 mai 2024

**Date d'affichage**

17 mai 2024

**Objet de la délibération**

**7- Finances Locales**  
**7-1- Décision budgétaire**  
**7-1-5 tarifs et redevances des services publics**

**2024-044 – Tarif pour les buvettes et pour le 14 juillet**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le 28 mai 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire propose de modifier les tarifs pour les boissons qui seront vendues lors des concerts ou autres manifestations organisés par la municipalité ou lors du FAY'STIVAL, selon le barème suivant :

- Verre de vin : 2 €
- Cocktail : 3 €

Et la commission « Communication, Association, Fêtes et Cérémonies » du 16 mai propose de faire des tarifs spéciaux pour le 14 juillet :

- Eau (50 cl) : 0.50 €
- Soft (coca-cola, Orangina, Ice-tea, etc.....33 cl) : 1.50 €
- Bière (25 cl) : 2.50 €
- Verre de vin : 2 €
- Cocktail : 3 €
- Bouteille de vin : 8 €
- Repas : 5 €
- Frites : 1 €
- Glace : 1 €
- Barbe à papa : 1.50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 045-214501421-20240523-2024\_44-DE

S<sup>2</sup>LO

- **APPROUVE** l'ensemble des tarifs municipaux indiqué ci-dessus,
- **PRECISE** que les recettes seront encaissées dans la régie « Festivités ».

La secrétaire de séance  
Christelle TESSIER



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Frédéric MURA

